

DOSSIER DE CANDIDATURE

MARCHÉ ESTIVAL DE PORTICCIO

SAISON : 2026

OBJECTIF DU MARCHÉ

Le marché estival de Porticcio est organisé afin de mettre en avant les artisans et producteurs de l'intercommunalité de Porticcio Taravo Ornano et d'autres producteurs locaux, si aucune candidature d'exposants du territoire de Porticcio Taravo Ornano présentant la même catégorie de produits ne nous a été déposée.



SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures seront rigoureusement sélectionnés en fonction de leur qualité et de leur originalité, par l'instance organisatrice, l'Office du Tourisme Porticcio Taravo Ornano.



POINT IMPORTANT : PRODUITS AUTORISÉS

Afin d'éviter au maximum les différents commerciaux, il vous sera demandé de préciser exactement le(s) produit(s) qui seront proposés à la vente. Aucun autre ne sera admis en cours de saison.



DOSSIER DE CANDIDATURE MARCHÉ ESTIVAL DE PORTICCIO

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

SAISON : 2026

A RETOURNER ENTIÈREMENT COMPLÉTÉ
AU PLUS TARD LE VENDREDI 27 mars 2026



Par mail : marche@porticcio-tourisme.com

OU/ET

Par voie postale :



Office du Tourisme Porticcio Taravo Ornano - Parking des marines - 20166 Porticcio



La commission se réunira le **jeudi 2 avril 2026**. Elle examinera l'ensemble des candidatures et vous fera un retour circonstancié sur ses décisions au plus tard le **vendredi 10 avril 2026**.



INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE ACTIVITÉ

N° RM ou Siret :

Raison sociale :

 Nom / Prénom :

 Adresse :

Code Postal / Ville :

 Téléphone fixe / Portable :

 Email :

Nom et prénom de la (des) personne(s) chargée de la vente sur le stand :



Famille de produits mis en vente :



Origine des produits vendus (France ...) :



TYPE DE STAND (joindre une photo) :

DESCRIPTIF ET CAPACITÉ ÉLECTRIQUE SOUHAITÉE :



PÉRIODE 2026 :

- Le Marché Estival de Porticcio se tiendra **3 JOURS** par **SEMAINE** **MATIN** et **SOIR**, les **MARDI VENDREDI DIMANCHE**.
- Ouverture du marché du matin aux exposants le premier jeudi du mois de mai de 8h00 à 13h00
- Ouverture du marché du soir aux exposants le premier dimanche de juin de 18h00 à 00h00

La totalité des familles de produits vendus doit apparaître et sera soumise à vérification et validation. Tout produit non mentionné ne pourra être vendu en cours de saison.

GRILLE TARIFAIRES MENSUELLES :

SI VOUS ÊTES COMMERCANT (joindre OBLIGATOIREMENT justificatif, kbis ...)

	Matin de mai à septembre	Soir de juin à septembre	Total
2 mètres 	100€/mois	100€/mois	200€/mois
3 mètres 	125€/mois	125€/mois	250€/mois
4 mètres 	150€/mois	150€/mois	300€/mois
5 mètres 	175€/mois	175€/mois	350€/mois
6 mètres 	200€/mois	200€/mois	400€/mois

GRILLE TARIFAIRES MENSUELLES :

SI VOUS ÊTES ARTISAN (joindre OBLIGATOIUREMENT justificatif, MSA, CM ...)

Les produits vendus devront être les produits de leur production.

	Matin de mai à septembre	Soir de juin à septembre	Total
2 mètres 	75/mois	75/mois	150/mois
3 mètres 	94/mois	94/mois	188/mois
4 mètres 	112/mois	112/mois	224/mois
5 mètres 	131/mois	131/mois	262/mois
6 mètres 	150/mois	150/mois	300/mois

MODALITÉS DE PAIEMENT ET TARIFS

RÈGLEMENT DE LA PLACE

- LA SOMME DUE PAR PLACE OCCUPÉE SERA RÉGLÉE PAR L'OCCUPANT LE PREMIER JOUR DE CHAQUE MOIS.
- SOIT PAR CHÈQUE (à libeller à l'ordre de OTI TARAVO ORNANO),
- SOIT PAR VIREMENT,
- SOIT PAR CARTE BANCAIRE (numéro de facture à noter dans la référence du virement).

POLITIQUE TARIFAIRES



LES TARIFS CI-DESSUS CITÉS NE FERONT L'OBJET D'AUCUNE REMISE MÊME SI L'EXPOSANT NE SOUHAITE PAS EXPOSER LES 3 JOURS.



NOMBRE DE MÈTRES DEMANDES (cocher la case de votre choix) :

	2 m	3 m	4 m	5 m	6 m
 Marché du matin	<input type="checkbox"/>				
 Marché du soir	<input type="checkbox"/>				

PERIODE DE PRESENCE (cocher la case de votre choix) :



(Attention il est à noter que si l'exposant ne se présente pas la première semaine du mois coché, la place sera perdue et attribuée à quelqu'un autre pour la période , sauf en cas de circonstances exceptionnelles à justifier par mail ou par téléphone au 04.95.25.10.09.)

	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
 Marché du matin					
 Marché du soir	<input type="checkbox"/>				

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR :

-  Le dossier de candidature complété et signé comprenant le règlement du marché estival daté et signé
-  Extrait kbis (moins de 6 mois) ou extrait d'inscription Registre des métiers ou chambre de l'agriculture, MSA ...
-  Attestation d'assurance responsabilité civile à jour pour vos produits professionnels
-  Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport de l'exposant et de tout autre vendeur du stand.



Rappel : Les dossiers non complets ou rendus hors délais ne seront pas traités.

Je soussigné(e) Mme, M demande à occuper une place au marché estival de Porticcio et m'engage à respecter le règlement intérieur ci-joint et à accepter la décision d'attribution de places.

Fait à, le

Signature :

RÈGLEMENT MARCHÉ ESTIVAL DE PORTICCIO 2026

Le Marché estival de Porticcio est organisé par l'Office du Tourisme Intercommunal de Porticcio Taravo Ornano. Il a pour objectif de proposer, tant à la population locale que touristique une animation aux temps forts de la saison.

La priorité est donnée aux produits locaux. Les stands seront destinés à un large public et permettront aux visiteurs de faire leurs achats et de participer aux animations dans un esprit convivial et festif.

ORGANISATION GENERALE

- Mardi, Vendredi, Dimanche (voir période page 2)
- 8h00 - 13h00 & 18h00 - Minuit
- Esplanade, au-dessus de l'Office du Tourisme



TOUS LES STANDS DOIVENT ÊTRE OUVERTS SUR CES JOURS ET TRANCHES HORAIRES.

EMPLACEMENTS



L'organisateur communiquera les emplacements numérotés par email.



INTERDICTION STRICTE DE CHANGER DE PLACE SANS L'ACCORD DE LA DIRECTION.

Pour demandes/litiges : marche@porticcio-tourisme.com

ÉLECTRICITÉ



Puissance électrique limitée. L'exposant s'engage à limiter ses branchements aux besoins déclarés.



TOUS LES APPAREILS ÉLECTRIQUES NON SIGNALÉS OU DE PUISSANCE SUPÉRIEURE DOIVENT ÊTRE REMBALLÉS.

1. OBLIGATIONS ET DROITS DE L'ORGANISATEUR :

Toutes infractions aux règles citées ci-dessous vaudra motif d'exclusion.



L'organisateur se réserve le droit :



de procéder à une sélection des exposants par rapport aux produits proposés, de refuser tous dossiers incomplets ou de refuser certains produits proposés à la vente.



de refuser toutes responsabilités concernant les préjudices commerciaux qui pourraient être subis par l'exposant pour quelque cause que ce soit et notamment, pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré, incendie, sinistre quelconque, manquement aux droits et obligations de l'exposant.



De ne plus autoriser l'accès au marché estival si l'exposant déroge aux règles citées dans ce règlement (produits vendus, horaires, non-respect des personnes, sous location du stand ...).



L'organisateur devra pointer à chaque manifestation l'ensemble des exposants.

2. OBLIGATIONS ET DROITS DE L'EXPOSANT.

Afin de garantir une harmonie des stands, l'exposant s'engage :



à occuper lui-même ou autre personne désignée dans le dossier de candidature, son stand pendant toute la durée du marché estival de Porticcio, le mardi, le vendredi et le dimanche, et est tenu de respecter scrupuleusement le type de stand et les dimensions indiquées dans son dossier de candidature.



à respecter les horaires indiqués dans le dossier de candidature qu'il a signé. Il devra installer son stand une heure avant le début de la manifestation. Il est formellement interdit aux Exposants de procéder à l'emballage ou à l'enlèvement de leurs matériels avant la clôture de la manifestation.



à se rendre aux éventuelles réunions de bon déroulé de la manifestation organisée par l'Office du tourisme.



est garant de la propreté de son stand, il devra laisser son emplacement propre.

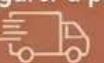


à se conformer strictement aux réglementations en vigueur, ainsi qu'à toute autre réglementation qui lui serait ajoutée ou substituée et notamment la réglementation en matière de sous-traitance, d'hygiène, de sécurité et de travail clandestin.



à respecter l'ensemble des exposants du marché estival.

Les véhicules transportant les produits mis en vente par les exposants sont autorisés à se garer à proximité du marché uniquement pour les déballer. Une fois leurs matériels déposés, les exposants doivent impérativement déplacer leurs véhicules.



1. DISPOSITIONS DIVERSES

L'exposant ne pourra en aucun cas demander le remboursement des sommes versées, aucune remise ne pourra être effectuée.

Seuls les dossiers d'inscriptions complets seront pris en compte.



La date limite de réception des dossiers, par courrier ou par mail, est fixée au vendredi 27 mars 2026, au plus tard.



 **Envoi postal** : Office du Tourisme Taravo Ornano - Parking des marines - 20166 Porticcio

 **Envoi par mail** : marche@porticcio-tourisme.com



En cas de désistement, la date limite pour nous en informer est fixée au 30 avril 2026, au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Date :

Signature précédée de la mention manuscrite

"lu et approuvé"

